



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 22 avril 2022

DEMANDES DE CARTES D'IDENTITÉ OU DE PASSEPORT

À l'approche des examens, des concours et des congés d'été, vous êtes nombreux à vouloir faire une première demande ou un renouvellement d'une carte d'identité ou bien d'un passeport.

Pour éviter que l'afflux de demandes n'entraîne des délais d'attente incompatibles avec vos dates d'examens ou de congés, la Préfecture de la Seine-Maritime vous incite activement à prendre dès à présent vos dispositions et à vérifier notamment la validité de vos documents en fonction des pays visités.

Pour simplifier vos démarches et gagnez du temps au guichet, pensez à faire votre pré-demande en ligne.

Sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS), <https://ants.gouv.fr/>, vous pourrez effectuer votre pré-demande de carte d'identité ou de passeport et gagner du temps avant vos rendez-vous en mairie.

Comment finaliser la demande de CNI ou de passeport ?

Après avoir effectué votre pré-demande en ligne, vous pouvez prendre rendez-vous dans l'une des 37 communes du département de la Seine-Maritime équipées du matériel nécessaire pour traiter les demandes de carte d'identité ou de passeport dont la liste est consultable sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : <https://www.seine-maritime.gouv.fr/Demarches-administratives/Carte-nationale-d-identite#%21/Particuliers/page/N358>.

Pour information, les demandes sont aussi possibles sur l'ensemble du territoire national.

Attention : un fort allongement des délais est constaté au plan national

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex

Il a été constaté , au plan national, depuis quelques semaines un allongement des délais pour obtenir ces documents sécurisés. Ce phénomène est principalement dû à la réouverture du tourisme dans un grand nombre de pays.

Cette augmentation des demandes des usagers allonge fortement les délais de rendez-vous dans les mairies ainsi que les délais d’instruction dans les centres d’expertise et de ressources des titres (CERT).

Afin d’éviter toutes situations délicates, il vous est vivement conseillé de tenir compte de ces délais et de ne pas attendre le dernier moment pour effectuer les formalités nécessaires.

À noter que le délai moyen entre une demande de rendez-vous et la remise en mairie après sa production dépasse actuellement 3 mois.

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex